

Page : 1/7

Date d'impression : 29.04.2013 Révision: 29.04.2013

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · Identificateur de produit
- · Nom du produit: GLYCEPRIM FONGE
- · Code du produit: 21-420
- · Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation Primaire
- · Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

CELLIOSE COATINGS, S.A. - Division Artilin

Chemin de la Verrerie • BP 58

69492 Pierre Bénite Cedex • France

Tél +33 (0) 553 875 165• Fax +33 (0) 553 676 676

www.artilin.fr • artilin@artilin.fr

- · Service chargé des renseignements: Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +33 (0) 553 875 165
- · Numéro d'appel d'urgence:

Courriel de la personne chargée de la fiche de données de sécurité: fds@artilin.fr

2 Identification des dangers

- · Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

· Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- · Éléments d'étiquetage
- · Marquage selon les directives CEE:

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

Préparations dangereuses: Directive 1999/45/CE modifiée par la directive 2001/60/CE.

Fiches de données de sécurité: selon 1907/2006/CE, Article 31

- · Phrases R:
- 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- · Phrases S:
- 23 Ne pas respirer les vapeurs, aérosols.
- 56 Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
- · Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

(suite page 2)

_



Page: 2/7

Date d'impression : 29.04.2013 Révision: 29.04.2013

Nom du produit: GLYCEPRIM FONGE

(suite de la page 1)

3 Composition/informations sur les composants

- · Caractérisation chimique: Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:		
CAS: 1317-65-3	carbonate de calcium substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	2,5-10%
CAS: 68855-54-9 EINECS: 272-489-0 Reg.nr.: 01-2119488518-22	terre de diatomées, calciné au fondant de carbonatede sodium du commerce Xn R48/20 \$\sellin{structure} STOT RE 2, H373	2,5-10%
CAS: 112-34-5 EINECS: 203-961-6 Reg.nr.: 01-2119475104-44	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol Xi R36 ◆ Eye Irrit. 2, H319	1-2,5%
CAS: 13463-41-7 EINECS: 236-671-3	Sels de zinc du pyridine-1-oxy-2-thiol ☐ T R23; Xn R22; Xi R38-41; N R50 ☐ Acute Tox. 2, H330; ☐ Eye Dam. 1, H318; ☐ Aquatic Acute 1, H400; ☐ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315	≤0,5%
CAS: 886-50-0 EINECS: 212-950-5	terbutryne N R50/53 Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302	≤0,1%

[·] Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- · Description des premiers secours
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

- · Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- · Indications destinées au médecin:
- · Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- · Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- · Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: L'utilisation d'un appareil respiratoire peut être nécessaire.



Page: 3/7

Date d'impression : 29.04.2013 Révision: 29.04.2013

Nom du produit: GLYCEPRIM FONGE

(suite de la page 2)

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- · Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pas nécessaire.
- · Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

· Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

· Manipulation:

· Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage.
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.
- · Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

1317-65-3 carbonate de calcium

VME() 10 mg/m³

112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

VME () Valeur à court terme: 101,2 mg/m³, 15 ppm Valeur à long terme: 67,5 mg/m³, 10 ppm

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène: Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

(suite page 4)



Page: 4/7

Date d'impression : 29.04.2013 Révision: 29.04.2013

Nom du produit: GLYCEPRIM FONGE

(suite de la page 3)

· Protection respiratoire:



En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux: Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

Propriétés physiques et chimiques				
· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles				
· Indications générales.	•			
· Aspect:				
Forme:	Liquide			
Couleur:	Selon désignation produit			
· Odeur:	Caractéristique			
· Seuil olfactif:	Non déterminé.			
· valeur du pH:	Non déterminé.			
· Changement d'état				
Point de fusion:	Non déterminé.			
Point d'ébullition:	100 °C			
· Point d'éclair	> 61 °C			
· Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.			
· Température d'ignition:				
Température de décomposition:	Non déterminé.			
\cdot Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.			
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.			
· Limites d'explosion:				
Inférieure:	Non déterminé.			
Supérieure:	Non déterminé.			
· Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa			
· Densité à 20 °C:	1,284 g/cm³			
· Densité relative.	Non déterminé.			
· Densité de vapeur.	Non déterminé.			
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.			

(suite page 5)



Page : 5/7

Date d'impression : 29.04.2013 Révision: 29.04.2013

Nom du produit: GLYCEPRIM FONGE

(suite de la page 4)

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Entièrement miscible

· Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.

• Teneur en substances solides: 52,5 %

· Autres informations Les dispositions de la directive 2004/42/CE sur les Composés

Organiques Volatils (COV's) s'applique à ce produit. Reportez-vous à l'étiquette du produit et / ou fiche technique pour plus

d'informations.

10 Stabilité et réactivité

- · Réactivité
- · Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- · Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë:
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

886-50-0 terbutryne

Oral	LD50	2000 mg/kg (rat)
Dermique		>2000 mg/kg (rat)
Inhalatoire		>2200 mg/l (rat)

- · Effet primaire d'irritation:
- · de la peau: Pas d'effet d'irritation.
- · des yeux: Pas d'effet d'irritation.
- · Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.

12 Informations écologiques

- · Toxicité
- · Toxicité aquatique:

886-50-0 terbutryne

EC50	0,0036 mg/l (alga selenastrum capricornutum)
EC50/7 d	0,0036 mg/l (alga selenastrum capricornutum)
EC50/72 h	0,0036 mg/l (alga selenastrum capricornutum)

- · Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Comportement dans les compartiments de l'environnement:
- · Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Effets écotoxiques:
- · Remarque: Nocif pour les poissons.

(suite page 6)



Page: 6/7

Date d'impression : 29.04.2013 Révision: 29.04.2013

Nom du produit: GLYCEPRIM FONGE

(suite de la page 5)

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Nocif pour les organismes aquatiques.

- · Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- · Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

Ma	ONII
/VA	

· ADR, ADN, IMDG, IATA

néant

· Nom d'expédition des Nations unies

· ADR, ADN, IMDG, IATA

néant

- $\cdot \textit{Classe}(s) \textit{ de danger pour le transport}$
- · ADR, ADN, IMDG, IATA
- · Classe

néant

- · Groupe d'emballage
- · ADR, IMDG, IATA

néant

- · Dangers pour l'environnement:
- · Marine Pollutant:

Non

- · Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.
- · Transport en vrac conformément à l'annexe II de la

convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

15 Informations réglementaires

- · Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Marquage selon les directives CEE:

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

Préparations dangereuses: Directive 1999/45/CE modifiée par la directive 2001/60/CE.

Fiches de données de sécurité: selon 1907/2006/CE, Article 31

(suite page 7)



Page: 7/7

Date d'impression : 29.04.2013 Révision: 29.04.2013

Nom du produit: GLYCEPRIM FONGE

(suite de la page 6)

· Phrases R:

52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· Phrases S:

- 23 Ne pas respirer les vapeurs, aérosols.
- 56 Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

· Prescriptions nationales:

Ce produit peut-être concerné par les maladies professionnelles.

Le tableau des maladies professionnelles est disponible sur la base de données du site http://inrsmp.konosphere.com/>

Ce produit peut être concerné par la nomenclature des installations classées suivant le code de l'environnement. Cette nomenclature est disponible sur le site http://www.ineris.fr/aida

- · Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
- · Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H330 Mortel par inhalation.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.
- R22 Nocif en cas d'ingestion.
- R23 Toxique par inhalation.
- R36 Irritant pour les yeux.
- R38 Irritant pour la peau.
- R41 Risque de lésions oculaires graves.
- R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
- R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- · Service établissant la fiche technique: CELLIOSE COATINGS, S.A. Division Artilin
- · Contact: Voir l'adresse dans le point 1 de cette Fiche de donnés de sécurité
- · * Données modifiées par rapport à la version précédente

F